



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

266^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE
SAC-220506
Le 6 mai 2022
de 8 h 30 à 13 h 25
À distance / Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-220506



TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE (266 ^E SÉANCE).....	4
1.1. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE	4
1.2. NOUVEAUX MEMBRES.....	4
2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-220311	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-220311	5
7.1. AUTRES	5
8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	5
8.1. MODIFICATION À LA MAÎTRISE EN SCIENCE INFIRMIÈRE ET À LA MAITRISE EN SCIENCE INFIRMIÈRE- INFIRMIÈRE OU INFIRMIER PRATICIEN.....	5
8.2. ABOLITION DU CERTIFICAT DE DEUXIÈME CYCLE EN ÉTUDES APPLIQUÉES DU VIEILLISSEMENT	6
8.3. ABOLITION DU DIPLOME DE DEUXIÈME CYCLE EN ÉTUDES APPLIQUÉES DU VIEILLISSEMENT	6
8.4. MODIFICATION AU DOCTORAT PROFESSIONNEL EN PSYCHOLOGIE	6
8.5. MODIFICATION AU DIPLOME EN ANALYSE ET ACTION COMMUNAUTAIRES	7
8.6. MODIFICATION AUX CONDITIONS D'ADMISSION DU BACCALaurÉAT EN TRADUCTION (PROGRAMME COOP)	7
8.7. MODIFICATION AUX EXIGENCES PARTICULIÈRES D'ADMISSION DE LA MAÎTRISE ÈS SCIENCES (BIOLOGIE).....	7
8.8. MODIFICATION DE LA DURÉE DU DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE (PH.D.).....	8
8.9. RÉOLUTIONS TRANSMISES POUR INFORMATION	8
9. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	8
9.1. CRÉATION DU BACCALaurÉAT EN ÉDUCATION PRIMAIRE (À TEMPS PARTIEL ET À DISTANCE).....	8
9.2. CRÉATION DE LA MINEURE EN COMPÉTENCES RÉDACTIONNELLES AVANCÉES ..	9
10. NOMINATIONS AUX COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE	10
11. DESTRUCTION DU FICHIER EXCEL POUR LE VOTE	10
12. COLLATION DES GRADES	11
13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	11
13.1. PLANIFICATION STRATÉGIQUE	11
13.2. COVID-19.....	12
13.3. AUTRES	12
14. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DU 9 AVRIL 2022.....	12
15. AFFAIRES NOUVELLES.....	12
16. PROCHAINE RÉUNION	12
17. CLÔTURE.....	13

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	
ANNEXE 3 : Documents.....	
Document A : Ordre du jour adopté.....	A ()
Document B :	B ()
Document C :	C ()
Document D :	D ()
Document E :	E ()
Document F :	F ()
Document G :	G ()
Document H :	H ()
Document I :	I ()
Document J :	J ()

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. **OUVERTURE** (266^e séance)

8 h 30 : Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il rappelle que : « *L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

1.1. **Présidence d'assemblée**

En raison de l'absence motivée du président d'assemblée, M. Jean-François Richard, la proposition suivante est mise aux voix.

R : 01-SAC-220506

Denis Prud'homme, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que Serge Rousselle, doyen de la Faculté de droit, soit nommé président d'assemblée pour cette réunion étant entendu qu'il n'exercera pas son droit de vote en tant que membre. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

1.2. **Nouveaux membres**

Le président d'assemblée souligne l'ajout de nouveaux membres étudiants au Sénat académique soit : Céleste Lee Branch, Samuel Hachey et Jovial Osundu Orlachi. Par ailleurs, Francis Bourgoïn et Maxime Roy sont reconduits comme membres étudiants du Sénat.

Les membres excusées de la réunion sont Céleste Lee Branch et Caroline P. LeBlanc.

Janice Comeau et Michel Couture sont nommés scrutatrice et scrutateur pour la durée de la rencontre.

2. **CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION**

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. **VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

Tout est en règle quant au droit de présence.

4. **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été reçue.

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

R : 02-SAC-220506

Lacina Coulibaly, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-220311

Correction :

Au point 9.4, la proposition *R : 08-SAC-220311* a été appuyée par Denis Lajoie.

R : 03-SAC-220506

Hélène Albert, appuyée par Gervais Mbarga, propose :

« Que le procès-verbal SAC-220311 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-220311**7.1. Autres**

Aucun point n'est soulevé.

8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**8.1. Modification à la Maîtrise en science infirmière et à la Maîtrise en science infirmière- infirmière ou infirmier praticien**

Un projet de modification de programmes de Maîtrise en science infirmière et de Maîtrise en science infirmière (infirmière ou infirmier praticien) est proposé afin de réduire le nombre total de crédits au programme, réduire le nombre de crédits attribués à la thèse et de modifier les cours afin de refléter les tendances canadiennes en santé. Les programmes passeront de 45 crédits à 33 crédits. On note que les crédits de thèse diminuent, soit de 21 crédits à 15 crédits. De nouveaux cours sont créés et d'autres sont abolis.

Ces modifications sont proposées en raison des recommandations retrouvées dans l'évaluation de ces programmes. De plus, il s'agit d'aligner les programmes en tenant compte des nouvelles tendances en santé. Enfin, il y a un souhait de se rapprocher des milieux cliniques en ce qui concerne la recherche infirmière.

À noter que les programmes seront offerts à temps complet et à temps partiel.

Les membres du Sénat soulignent divers points :

- Les membres s'entendent à l'amiable pour que le titre du cours SINF6193 soit modifié de la façon suivante : Peuples autochtones et santé.
- Les membres notent que le cours SINF6303 porte le titre « Rech. quantitative en sc.inf. » Une correction s'impose dans les formulaires CPR-2 et CPR-9 (pages 8 et 10 du document).
- Il serait intéressant d'examiner la question d'offre de cours en lien avec les Peuples autochtones. Le VRER indique que cette question sera mise à l'ordre du jour du Comité des programmes.

Un membre du Sénat rappelle que les questions autochtones doivent être examinées en collaboration avec les communautés autochtones.

R : 05-SAC-220506

Gilles Roy, appuyé par Suzanne Harrison, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise en science infirmière et de maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien et que le titre du cours SINF6193 soit « Peuples autochtones et santé. »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

8.2. **Abolition du Certificat de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement**

Un projet d'abolition du Certificat de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement est proposé. Le VRER indique que les admissions sont suspendues depuis le 1^{er} juillet 2014. De plus, aucun cours de deuxième cycle ayant le sigle GERO n'a été offert depuis au moins sept ans.

R : 06-SAC-220506

Gilles Roy, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Certificat de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement. »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

8.3. **Abolition du Diplôme de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement**

Un projet d'abolition du Diplôme de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement est proposé. Le VRER indique que les admissions sont suspendues depuis le 1^{er} juillet 2014. De plus, aucun cours de deuxième cycle ayant le sigle GERO n'a été offert depuis au moins sept ans.

R : 07-SAC-220506

Gilles Roy, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Diplôme de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement. »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

8.4. **Modification au Doctorat professionnel en psychologie**

Le VRER présente les modifications proposées au programme de Doctorat professionnel en psychologie. Il est proposé de faire un ajustement au niveau du contingentement et les conditions d'admission.

- On propose un contingentement flexible. On prévoit que les étudiantes et étudiants seraient admis sous réserve des capacités d'accueil.
 - À l'amiable, les membres du Sénat académique s'entendent pour supprimer le mot « contingentement » du CPR-10.
- On propose d'augmenter la moyenne requise pour l'admission au programme; les étudiantes et étudiants doivent être titulaire d'un baccalauréat spécialisé ou l'équivalent avec une moyenne minimale de 3,50/4,30.
- On propose un nouveau libellé pour les objectifs du programme.

Le Sénat académique discute de l'exigence « d'être parrainé par une professeure ou un professeur membre de l'Assemblée de la FESR. »

Les points suivants sont soulevés :

- Cette exigence devrait être la même pour tous les programmes similaires qui sont offerts à l'UdeM.
- Cette exigence ne devrait pas devenir une barrière pour les candidatures externes.

R : 08-SAC-220506

Gilles Roy, appuyé par Frédéric Huppé-Gourgues, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au contingentement, aux conditions d'admission et aux objectifs du programme de Doctorat professionnel en psychologie. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

8.5. Modification au Diplôme en analyse et action communautaires

Le VRER indique qu'une modification est proposée au programme de Diplôme en analyse et action communautaires. Il s'agit de permettre l'offre du diplôme à temps partiel dans les trois campus.

Le Sénat note que le programme est offert à temps complet à Edmundston et à Shippagan. Par ailleurs, il sera offert à temps partiel dans les trois campus.

R : 09-SAC-220506

Gilles Roy, appuyé par Dany Benoit, propose :

« Que le Sénat académique accepte que le Diplôme en analyse et action communautaires soit offert à temps partiel dans les trois campus. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

8.6. Modification aux conditions d'admission du Baccalauréat en traduction (programme coop)

Le VRER présente les modifications proposées aux conditions d'admission du Baccalauréat en traduction (programme coop).

- Pour l'admission au régime coopératif, les étudiantes et les étudiants doivent en faire la demande au début de la deuxième année.
- Pour y être admis, les étudiantes et les étudiants doivent avoir réussi tous les cours de la 1^{re} année et avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 2,70 à la fin de la 1^{re} année avec une note minimale de C+ dans les cours de sigle FRAN et TRAD.

R : 10-SAC-220506

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission du programme de Baccalauréat en traduction (programme coop). »

Vote sur R10

Pour : 33

Contre : 1

ADOPTÉE

8.7. Modification aux exigences particulières d'admission de la Maîtrise ès sciences (biologie)

Le VRER présente les modifications proposées au programme de Maîtrise ès sciences (biologie).

- Ajout de deux cours obligatoires dans le programme.
- Ajout de cours pouvant être suivis comme cours à option.
- Mise à jour de la section « autres exigences » dans le CPR-10.

R : 11-SAC-220506

Gilles Roy, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux autres exigences particulières du programme de Maîtrise ès sciences (biologie). »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

8.8. Modification de la durée du Doctorat en psychologie (Ph.D.)

Le VRER indique que la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM) recommande que la durée du programme de Ph.D. en psychologie passe de 3 à 4 ans. Cette modification reflète davantage la réalité. Les étudiantes et les étudiants mettent en moyenne 4,3 ans à compléter le programme comparativement à ce qui est indiqué dans le Répertoire des cours, soit 3 ans.

R : 12-SAC-220506

Gilles Roy, appuyé par Frédéric Huppé-Gourgues, propose :

« Que le Sénat académique accepte que la durée du programme de Doctorat en psychologie (Ph.D.) passe de trois à quatre années suivant la recommandation de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM). »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

8.9. Résolutions transmises pour information

Le VRER précise que les autres résolutions qui ont été adoptées par le Comité des programmes en ce qui concerne l'adoption, l'abolition, les modifications de cours sont également indiquées dans le rapport du CPR.

9. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION**9.1. Création du Baccalauréat en éducation primaire (à temps partiel et à distance)**

Le VRER présente le projet de création d'un Baccalauréat en éducation primaire. Ce programme serait offert à temps partiel et à distance pour atténuer la pénurie de personnel enseignant pour les classes du primaire (maternelle à la 8^e année) au Nouveau-Brunswick.

Le VRER indique qu'il s'agit d'un programme ponctuel et que ce programme est mis sur pied en raison d'une demande explicite du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE). Le programme serait offert à deux cohortes. On note qu'une évaluation obligatoire du programme est prévue avant l'approbation d'une troisième cohorte.

Ce projet est le fruit d'une entente conclue entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton (Faculté des sciences de l'éducation et la Formation continue).

Le VRER explique que le programme contient 61 crédits, ce qui est comparable à des programmes similaires dans les universités canadiennes. Le programme prévoit deux stages et est d'une durée de trois ans et demi.

Aucun nouveau cours n'est créé. Aucun cours n'est aboli.

Les conditions particulières prévoient, entre autres, que les candidates et candidats soient à l'embauche d'un district scolaire francophone du Nouveau-Brunswick. De plus, les candidates et candidats doivent détenir le certificat d'enseignement

provisoire 4 délivré par le Bureau de la certification des maîtres du Nouveau-Brunswick.

Plusieurs commentaires sont recueillis :

- Belle initiative. On note le travail collaboratif.
- On doit tenir compte du contexte provincial.
- La subvention provient de Patrimoine Canada, malgré que l'éducation est une compétence provinciale.
- La reconnaissance des acquis est utilisée surtout dans le cours EDUC5812 (Stage).
- Les objectifs des cours sont lourds pour des cours de 2 crédits.
- Si un programme de 12 mois naît de ce projet pilote, celui-ci serait présenté au Sénat académique.
- On note une dispense des préalables pour les cours de science et de mathématiques. Est-ce une bonne chose ?
- Risque-t-on de diminuer la qualité du programme si l'offre est en ligne ? Est-ce que l'on peut offrir le programme en présentiel ?

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation donne des précisions sur l'offre du programme. Elle indique que les mécanismes d'adaptation qui ont été le lot des conséquences de la pandémie doivent être mis à profit dans l'offre de ce programme en ligne. Elle rappelle l'importance du contexte provincial, de la pénurie d'enseignantes et d'enseignants et du rôle que doit jouer l'Université de Moncton dans la mise en place de solutions viables. La doyenne reconnaît l'important d'offrir un programme de qualité.

Le directeur de la Formation continue explique qu'il y a divers types de cours en ligne. Les cours médiatisés ont une assurance qualité.

Enfin, le recteur et vice-chancelier rappelle que l'Université de Moncton doit jouer un rôle afin de contribuer aux solutions. Les gens ont besoin d'une formation d'appoint. Et ceci cadre avec les valeurs de l'institution.

R : 13-SAC-220506

Gilles Roy, appuyé par Marianne Cormier, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du Baccalauréat en éducation primaire (à temps partiel et à distance). »

Vote sur R13

Pour : 25

Contre : 7

ADOPTÉE

9.2. Création de la Mineure en compétences rédactionnelles avancées

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le projet de création de la Mineure en compétences rédactionnelles. La mineure permettra aux étudiantes et étudiants d'acquérir une connaissance approfondie de la langue et de s'initier à la pratique de la rédaction professionnelle.

La Mineure contient 24 crédits. Le projet prévoit la création d'un nouveau cours, soit FRAN3001 *Rédaction professionnelle* et l'abolition d'un cours, soit FRAN2031 *Communication commerciale I*.

La Mineure est autoportante. Le projet pourrait entraîner la création d'un Certificat en compétences rédactionnelles avancées.

R : 14-SAC-220506

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création de la Mineure en compétences rédactionnelles avancées. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

10. NOMINATIONS AUX COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE**R : 15-SAC-220506**

Jean-François Thibault, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte les nominations proposées ci-dessous par les membres étudiants pour les divers comités du Sénat. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

Comités	Nominations étudiantes
10.1. Bureau de direction du Sénat académique	➤ Jovial Osundu Orlachi
10.2. Comité des programmes du Sénat académique	➤ Francis Bourgoin ➤ Céleste Lee Branch
10.3. Comité d'appel du Sénat académique	➤ Samuel Hachey ➤ Jovial Osundu Orlachi Francis Bourgoin (suppléant) Céleste Lee Branch (suppléante) Maxime Roy (suppléant)
10.4. Comité d'attestation d'études	➤ Samuel Hachey ➤ Maxime Roy Francis Bourgoin (suppléant) Céleste Lee Branch (suppléante)
10.5. Comité de sélection des grades honorifiques	➤ Céleste Lee Branch
10.6. Conseil de la langue française	➤ Maxime Roy
10.7. Comité conjoint de la planification	➤ Francis Bourgoin

10.1.1. Membre du corps professoral, élu par le Sénat**R : 16-SAC-220506**

Céline Surette

Proposée par Olivier Clarisse

Céline Surette est élue membre du Bureau de direction du Sénat académique par acclamation.

11. DESTRUCTION DU FICHER EXCEL POUR LE VOTE**R 17-SAC-220506**

Olivier Clarisse, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que le fichier Excel comprenant les détails des votes Forms qui se sont tenus lors de la réunion soit supprimé. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

12. COLLATION DES GRADES

Six collations des grades auront lieu en présentiel cette année. Voici l'horaire :

- Campus de Shippagan 10 h le 20 mai
- Campus de Shippagan 14 h le 20 mai
- Campus d'Edmundston 14 h le 21 mai
- Campus de Moncton 14 h le 27 mai
- Campus de Moncton 10 h le 28 mai
- Campus de Moncton 14 h le 28 mai

Le port du masque sera obligatoire. La distanciation sociale est prévue.

13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

13.1. Planification stratégique

Le recteur et vice-chancelier explique que le projet de la planification stratégique a pris son envolée au cours des derniers mois. Le recteur remercie M. Mathieu Lang, responsable de la stratégie et les comités externes et internes.

Le recteur et vice-chancelier rappelle que la nouvelle mission, la nouvelle vision et les valeurs de l'Université doivent devenir des filtres avec lesquels les projets doivent prendre de vie.

Présentation de M. Lang

À l'aide de quelques diapositives électroniques, M. Lang présente un bilan des activités en lien avec la planification stratégique. Les faits saillants sont les suivants :

- Adoption de la Mission-Vision-Valeurs au Conseil des gouverneurs du 5 mars 2022.
- Tenue de 7 webinaires.
- Enquêtes/Sondages/Analyses.
- Tenue de quatre consultations (Expérience étudiante, Milieu de vie professionnelle; Formation et enseignement; Recherche-développement-crédation).
- Plus de 3000 personnes et 30 organismes ont été consultés.
- Plus de 200 personnes ont participé aux consultations.

À titre d'information, la nouvelle mission est :

« Acadienne et de langue française, l'Université de Moncton se consacre à l'avancement des connaissances et à la formation de personnes créatives et engagées. »

À titre d'information, la nouvelle vision est :

« Par son influence, l'Université de Moncton veut être la référence en matière de transformation des sociétés dans une perspective d'inclusion, d'innovation et d'écoresponsabilité. »

À titre d'information, les valeurs sont :

« Respect. Inclusion. Accessibilité. Engagement. »

Monsieur Lang indique qu'une consultation auprès des facultés aura lieu cet automne.

Plusieurs membres du Sénat académique remercient le recteur, M. Lang et les équipes de travail.

13.2. Covid-19

Le recteur et vice-chancelier rappelle que le dossier COVID-19 est toujours à l'avant-scène et nécessite une veille continue. Il profite de l'occasion pour remercier Mme Élisabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, pour son excellent travail dans ce dossier.

Présentation de Mme Dawes

À l'aide de diapositives électroniques, Mme Dawes présente un sommaire des consignes qui seront en vigueur pendant la session printemps-été 2022. Elle indique que Santé publique du NB constate de plus en plus de réinfections. La 2^e dose de rappel est fortement recommandée pour les personnes âgées de 50 ans et plus.

Les consignes sont les suivantes :

- Port du masque est obligatoire en raison de la 6^e vague.
- Les activités à l'extérieur sont encouragées.
- La capacité réduite reste la mesure de base.
- Plan opérationnel est exigé pour les activités ayant 300 personnes ou plus.

Enfin, Mme Dawes indique que les institutions postsecondaires doivent demeurer flexibles et prêtes à une imposition de nouvelles consignes en tout temps.

13.3. Autres**Remerciements**

Le Sénat académique remercie chaleureusement les membres qui terminent un mandat :

- Hélène Albert
- Claudine Auger
- Lacina Coulibaly
- Suzanne Harrison
- Michelle Landry
- Gabriel Laplante
- Caroline P. LeBlanc
- Monique Lévesque
- Lise Savoie
- Mona Luiza Ungureanu

Merci beaucoup !

14. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DU 9 AVRIL 2022

Aucun point n'est soulevé.

15. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est soulevé.

16. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le vendredi 26 août à 8 h 30.

17. CLÔTURE

La séance se termine à midi.

Lynne M. Castonguay
Secrétaire générale

SAC-220506

ANNEXE 1

Transcription de la 266^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 6 mai 2022

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



SAC-220506

ANNEXE 2

Enregistrement de la 266^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 6 mai 2022

**Enregistrement déposé aux
Services des archives de l'Université de Moncton**



SAC-220506

ANNEXE 3

Documents de la 266^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 6 mai 2022

Documents déposés sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

